

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS/SECTEUR  
MARCHES PUBLICS**

REF : AA/CN

DEC2020\_ 0106

**DÉCISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES N° 20D14 RELATIF A LA LOCATION LONGUE DUREE DE QUATRE VEHICULES RENAULT CLIO PAR LA COMMUNE DE NOISIEL AUPRES DU GROUPE DIAC LOCATION**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R. 2122-8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'état de vétusté de la flotte automobile de la Commune, et particulièrement de quatre véhicules en bi-carburant essence et gaz,

**CONSIDÉRANT** que la réponse la plus économiquement avantageuse à ce besoin de remplacement des véhicules défectueux est le recours à la location longue durée,

**CONSIDÉRANT** la proposition afférente du groupe DIAC Location,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la catégorie d'achat « Fournitures », de la catégorie homogène 22.01.29 « Location de véhicule particulier » dont la valeur ne dépasse pas 40 000 € HT,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec DIAC Location, sise 14, Avenue du Pavé Neuf à Noisy le Grand (93168), le marché public de fournitures n° 20D14 relatif à la location longue durée de quatre véhicules particuliers Renault Clio. Le contrat est d'une durée de 36 mois à

1/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020\_ **0106**  
Portant « CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES N°20D14 RELATIF A LA LOCATION LONGUE DUREE DE QUATRE VEHICULES RENAULT CLIO PAR LA COMMUNE DE NOISIEL AUPRES DU GROUPE DIAC LOCATION »

compter de la date de livraison du véhicule, pour un montant de 274,50 euros TTC par mois par véhicule, incluant la location maintenance et le véhicule de remplacement.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 30/06/2020



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	02 JUIL. 2020
Affiché en Mairie le	02 JUIL. 2020
Publié au RAA le	02 JUIL. 2020
<del>Notifié le</del>	

2/3

